



## Politique environnementale

Nous exerçons nos activités de manière à préserver les ressources et à réduire constamment notre empreinte sur l'environnement. Nous cherchons à améliorer sans cesse notre rendement en matière de protection de l'environnement en fixant, révisant et en mettant à jour nos objectifs dans ce domaine.

### Notre engagement :

- Exploiter notre entreprise dans le respect des lois et des règlements en vigueur ainsi que des autres exigences auxquelles nous souscrivons, en veillant, notamment, à prévenir la pollution et à minimiser les conséquences néfastes de nos activités sur l'environnement.
- Cerner et évaluer les risques éventuels pour l'environnement et mettre en œuvre les mesures permettant d'éliminer ou de maîtriser ces risques.
- Concevoir et mettre en œuvre des mesures permettant d'utiliser le matériel, les ressources et l'énergie dans une perspective de développement durable.
- Sensibiliser les employés et toutes les personnes qui travaillent de près ou de loin pour notre entreprise à la question de la protection de l'environnement, et les inciter à faire preuve de leadership et de responsabilité en cette matière.
- Communiquer avec nos employés, nos clients, nos fournisseurs, les communautés ou nous exerçons nos activités et les représentants gouvernementaux afin de mieux nous comprendre mutuellement dans les questions qui relevant de l'environnement.
- Participer à l'élaboration de politiques environnementales gouvernementales fondées sur des principes éprouvés en matière de science et de croissance durable.
- Soutenir la recherche qui vise à améliorer l'efficacité des procédés et les mesures de protection de l'environnement, et mettre ces connaissances en pratique dans l'intendance de nos produits.
- Procéder à des vérifications par des tiers indépendants afin de nous assurer de ce que nos pratiques de gestion respectent les objectifs de la présente politique, les lois et les règlements en vigueur ainsi que les principes d'une saine gestion, et informer le conseil d'administration de la situation de notre entreprise sur le plan de l'environnement.

Cette responsabilité incombe aussi à nos employés et ceux-ci doivent rendre compte du succès de la mise en œuvre de cette politique. Les dirigeants locaux sont habilités à restreindre nos activités, au besoin, afin d'éviter des conséquences néfastes de celles-ci sur l'environnement.

Juin 2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jeff Webber', is written over a light background.

**Jeff Webber**

*Vice-président exécutif et chef de l'exploitation*

